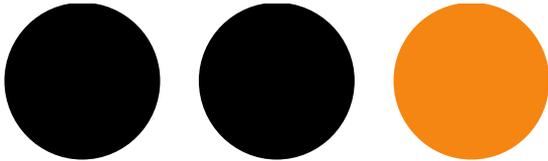


**3 ans**  
garantie



## Conditions de garantie pour les produits de la gamme STEINEL

Nous sommes très heureux que vous ayez choisi ce produit STEINEL qui se distingue par une qualité, une longévité et une fiabilité exceptionnelles. Nos produits sont fabriqués avec le plus grand soin dans nos propres usines, leur sécurité et leur parfait fonctionnement faisant l'objet de contrôles rigoureux.

Les conditions de garantie suivantes ne concernent que nos produits (détecteurs de présence et de mouvement, luminaires et projecteurs ainsi que leurs accessoires) de la gamme de produits STEINEL.

### Déclaration de garantie

En tant qu'acheteur, vous disposez des droits prescrits par la loi à l'encontre du vendeur. Notre déclaration de garantie ne raccourcit ni ne limite pas ces droits dans la mesure où ils existent dans votre pays. Nous vous accordons une garantie de 3 ans sur le parfait état et le bon fonctionnement de votre produit STEINEL. Les séries de produits XLED home 1, XLED home 1 SL, XLED home et XLED home 3 SL constituent une exception, nous vous accordons 5 ans de garantie sur ces produits. Nous garantissons que ce produit ne présente pas de défauts matériels, de fabrication ni de construction. Nous garantissons le bon état de fonctionnement de tous les composants électroniques et des câbles ainsi que l'absence de vices pour tous les matériaux utilisés et leurs surfaces.

### Période de garantie, étendue des prestations et champ d'application

La période de garantie des appareils STEINEL est de 3 ans (36 mois) et commence à la date d'achat de votre produit. En cas de non-conformité justifiée dans la période de garantie, nous réparerons ou remplacerons gratuitement votre produit (le cas échéant en vous fournissant le modèle suivant) ou encore vous établirons un avoir correspondant. Dans le cadre d'une prestation de garantie, il n'y a aucun prolongement de la période de garantie initiale ni une nouvelle période de garantie. Tous droits dépassant ce cadre par ex. issus de dommages consécutifs causés à d'autres objets sont exclus de la garantie dans la mesure où de tels droits ne découlent pas de la loi. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages ou pertes durant le transport. La garantie internationale est soumise au droit Français, exclusion faite de la convention sur la vente internationale de marchandises (CISG).

### Réclamation

Si vous avez une réclamation à faire au sujet de votre produit, veuillez l'envoyer complet franco de port accompagné de la preuve d'achat originale qui doit comprendre la date de l'achat et la désignation du produit à votre revendeur ou directement à nous à **STEINEL France SAS**, Acticentre-CRT 2156, 220 rue des Famards bât M Lot 3 59810 LESQUIN. C'est pourquoi nous vous conseillons de conserver soigneusement votre preuve d'achat jusqu'à l'expiration de la période de garantie. STEINEL n'assume aucune responsabilité pour les frais et les risques de transport dans le cadre du renvoi du produit.

### Exclusion de garantie

Toutes les ampoules remplaçables sont expressément exclues de cette garantie de fonctionnement. Sont, en outre, exclus de la garantie par exemple

- les pièces qui sont soumises à une utilisation normale ou à une usure naturelle ainsi que les défauts du produit STEINEL qui résultent d'un usage normal ou de toute autre usure naturelle,
- le produit qui n'a pas été utilisé comme prévu ou si les consignes d'utilisation n'ont pas été respectées,
- les ajouts et transformations ou autres modifications du produit réalisés arbitrairement ou les défauts occasionnés par l'utilisation d'accessoires, de pièces rajoutées ou détachées qui ne sont pas des pièces STEINEL d'origine,
- la maintenance et l'entretien des produits qui n'ont pas eu lieu conformément au mode d'emploi,
- le montage et l'installation qui n'ont pas été réalisés conformément aux directives d'installation de STEINEL et, par conséquent, si les valeurs limites de la tension d'alimentation et les influences de l'environnement n'ont pas été respectées,
- les ampoules STEINEL ou les ampoules prescrites par STEINEL qui n'ont pas été utilisées selon les normes et les prescriptions,
- les influences chimiques et physiques sur la surface du matériau dues à une utilisation incorrecte (par ex. en cas d'utilisation de détergents non appropriés ou en cas de recours à des objets coupants),
- les dommages éventuels qui se sont produits en raison de l'emballage/du transport non approprié lors du retour du produit

Si vous avez besoin d'avoir recours au service de garantie ou si vous avez une question au sujet de votre produit, vous pouvez nous appeler à tout moment au n° d'assistance téléphonique pour la clientèle **03 20 30 34 00**.